Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212902803-20260321-DCM2025_2_6-DE

TELGRUC SUR MER

COMMUNE DE TELGRUC SUR MER - 29560
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE TELGRUC SUR MER
Séance du 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à dix heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-sept mars deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mathilde PAILLOT-POULIQUEN, Maire.

Présents : ARNAUD Véronique, BOULAIS Laurence, FAUCHARD Maïwenn, GALL Jean-Luc, GARNAUD Cédric, GOURITIN Marie-Laure, GUMEZ Hervé, HASCOET Jean-Yves, LE CORRE-QUEFFELEC Sylvie, LE DOARE Marie-France, LE MENN Bruno, LE MOIGNE Yves, LE SONN Michel, LOUARN Thomas, MEROUR Axelle, NORVEZ Valérie, PAILLOT-POULIQUEN Mathilde, PERON Alexandre, RIOU Marie-Pierre.

Secrétaire de séance : LE MOIGNE Yves.

N° 2026-2-6 - COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

L'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales.
Ces commissions se composent exclusivement de conseillers municipaux. Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière. Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Le maire préside de droit ces commissions qui désignent elles-mêmes un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

A l'unanimité, l'Assemblée décide de procéder à un vote au scrutin public.

La Maire propose les commissions ci-dessous, qui ont été pourvues selon les souhaits des membres du Conseil :

1/ Urbanisme, habitat : GALL Jean-Luc, GOURITIN Marie-Laure, GUMEZ Hervé, LE DOARE Marie-France, LE CORRE-QUEFFELEC Sylvie, ARNAUD Véronique, LE SONN Michel, LE MOIGNE Yves
2/ Voirie, réseaux : LE SONN Michel, HASCOET Jean-Yves, LE CORRE-QUEFFELEC Sylvie, GARNAUD Cédric, LE MOIGNE Yves
3/ Bâtiments : GUMEZ Hervé, LE MENN Bruno, PERON Alexandre, LE DOARE Marie-France, GARNAUD Cédric, HASCOET Jean-Yves, GALL Jean-Luc, LE MOIGNE Yves
4/ Affaires scolaires, enfance 0-11 ans : FAUCHARD Maïwenn, RIOU Marie-Pierre, LE MENN Bruno, GALL Jean-Luc, LOUARN Thomas
5/ Jeunesse : LE MENN Bruno, PERON Alexandre, ARNAUD Véronique, MEROUR Axelle, NORVEZ Valérie, FAUCHARD Maïwenn, BOULAIS Laurence

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212902803-20260321-DCM2025_2_6-DE

TELGRUC SUR MER

6/ Action sociale : LE MENN Bruno, NORVEZ Valérie, GOURITIN Marie-Laure, LE DOARE Marie-France, FAUCHARD Maïwenn, LE SONN Michel
7/ Culture, patrimoine, animations, associations : RIOU Marie-Pierre, GARNAUD Cédric, ARNAUD Véronique, MEROUR Axelle, LE MENN Bruno, GALL Jean-Luc, LE SONN Michel
8/ Espaces publics, environnement : ARNAUD Véronique, LE CORRE-QUEFFELEC Sylvie, HASCOET Jean-Yves, LE DOARE Marie-France, NORVEZ Valérie, GUMEZ Hervé, BOULAIS Laurence
9/ Vie économique : GUMEZ Hervé, ARNAUD Véronique, LE DOARE Marie-France, GALL Jean-Luc, PERON Alexandre, LE MENN Bruno, BOULAIS Laurence
10/ Communication, vie citoyenne : GALL Jean-Luc, LE MENN Bruno, MEROUR Axelle, ARNAUD Véronique, FAUCHARD Maïwenn, BOULAIS Laurence
11/ Finances : GOURITIN Marie-Laure, LE DOARE Marie-France, GALL Jean-Luc, GARNAUD Cédric, LE SONN Michel, LE MENN Bruno, LE MOIGNE Yves

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE les commissions municipales comme proposé ci-dessus.

La Maire,

Mathilde PAILLOT-POULIQUEN.